



LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 20
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

- PRESENTS** : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal
- Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER
MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux
- INVITE** : M. Silvano MATTIOLI, Comptable de la Commune
- ASSISTENT A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2022
 2. Informations de la Mairie
 3. Présentation du budget 2023
 4. Propositions individuelles et questions
 5. Divers
 6. Naturalisation (huis clos)
-

Séance ouverte à 19h00

Claude MEMBREZ : Salue cordialement tous les membres de l'assemblée, ainsi que la présence de M. Silvano MATTIOLI. Il passe au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2022

Sans remarque aucune, le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- CP 101 - ACQUISITION D'UN CAMION TONNE-POMPE : A la suite du vote de principe du Conseil municipal de Russin du 26.04.22 portant sur un cahier des charges estimé à CHF 200'000.- / 250'000.-, une récente

commission SECURITE DAR-RUS du 26.10.22, regroupant l'Etat major de la CP 101 de Dardagny et Russin, ainsi qu'un officier auto du SIS, a acté le développement d'un cahier des charges faisant état d'un montant de CHF 400'000.- / 450'000.-, à répartir à raison de 50% pour chacune des deux communes. Le camion sera équipé d'une cabine avancée, sera apte au transport de personnes, bénéficiera d'un matériel de sapeurs adéquat et d'une indépendance d'intervention en eau de 10 minutes minimum (laps de temps lié à l'intervention du SIS). Selon les Accords intercantonaux des marchés publics (AIMP), en raison du seuil financier ce projet doit faire l'objet d'une soumission publique internationale, induisant une procédure relativement longue. Un groupe de travail sera constitué entre les 2 communes afin de lancer un appel d'offres. En fonction du retour des soumissions, le projet de délibération sera présenté aux deux Conseils municipaux respectifs au cours de l'an prochain.

- **NUISANCES SONORES A VERBOIS** : La dernière séance interdépartementale sur le sujet a eu lieu le 27.09.22. Les analyses du SABRA (bruit) et de l'Office cantonal des transports (vitesse) portant sur une période d'environ 15 jours avant et après abaissement de la vitesse de 80 km/h à 60 km/h, soit en mai et juillet respectivement, ont été effectuées lors de conditions météo adéquates, à savoir par beau temps, pratiquement sans vent, ni pluie. Elles apportent les conclusions ci-après. Les documents détaillés y relatifs seront envoyés aux Conseillers.

Rapport du SABRA :

80 km/h : Environ 2'500 véhicules. Moyennes de bruit enregistrées de jour : 60.9 dB et de nuit : 53.8 dB.

60 km/h : Environ 3'000 véhicules. Moyennes de bruit quasiment identiques. A noter une infime hausse de 1 dB liée à l'augmentation du trafic induite par la fermeture du pont de Peney courant juillet.

Conclusion : Les deux-roues représentent environ 20% des véhicules enregistrés. En sortie de virage (sens montant ou descendant) pas de différences sonores à relever en fonction de la vitesse. Hors pics, les valeurs moyennes de bruit sur lesquelles se base l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) sont respectées et classées en degré de sensibilité de niveau 3 (valeurs comprises entre 55 dB et 65 dB).

Rapport de l'OCT :

80 km/h : Vitesse moyenne enregistrée à 51.2 km/h en montée et 50.7 km/h en descente.

60 km/h : Vitesse moyenne enregistrée à environ 50 km/h en montée et en descente.

Conclusion : Plus de 70% des véhicules testés sont des voitures. La norme nationale stipule que maximum 15% des véhicules peuvent dépasser la valeur moyenne enregistrée. Or, peu d'excès de vitesse ont été recensés. L'OCT prend toutefois la décision de maintenir la limitation de vitesse à 60 km/h. Un nouvel arrêté du Conseil d'Etat fixera cette limite de manière définitive.

Le SABRA et l'OCT procèdent actuellement à une analyse croisée des données, afin d'étudier la pertinence d'éventuels aménagements routiers sur ce tronçon de la route de Verbois. Pour information également, les deux pétitions déposées à la commission du Grand Conseil concernant le maintien de la course de côte de Verbois ont respectivement recueilli : environ 600 signatures contre et plus de 2'000 signatures pour. Il incombe maintenant à la commission du Grand Conseil de statuer. La séance interdépartementale reste dans l'attente de conclusions plus précises pour la suite à donner à cette problématique.

- **HAMEAU DES BAILLETS** : A l'origine, le petit chemin des Bailleurs reliait Malval au village de Russin. La route des Bailleurs, route cantonale créée ultérieurement (au travers d'une cour privée du hameau), a été cédée à la Commune par l'Etat. L'Exécutif estime que la distinction de nom entre la route des Bailleurs et le chemin des Bailleurs (certes sans issue) reste ténue. Dans le cadre de ses prérogatives et après concertation avec la Commission cantonale de nomenclature, l'Exécutif propose de renommer l'ancien chemin des Bailleurs en "chemin des deux bassins", en raison du joli double bassin situé au bas dudit chemin.
NB : A la surprise d'une information vocale émise par l'ordinateur privé d'un Conseiller, ordinateur qui vient d'identifier le chemin en question, le Maire rappelle gentiment que les séances plénières ne peuvent être enregistrées par quiconque en dehors de la secrétaire de Mairie et/ou procès-verbaliste.
- **PLACE DE JEU** : Le référendum fera l'objet de la votation du 12.03.23 selon arrêté du Conseil d'Etat. Aucune votation fédérale n'est fixée à cette date. Dès lors et en l'absence d'autres sujets cantonaux, il est à noter que l'ensemble des frais du scrutin serait à la charge de la commune de Russin dans un tel cas de figure. Une séance d'information publique, en présence des référendaires, des Elus et du mandataire, aura lieu fin janvier, courant février. La Commune et les référendaires se doivent de remettre leur argumentaire avant début janvier.
- **AUTORISATION DE CONSTRUIRE** : Une demande vient d'être déposée pour le projet de transformation du petit pavillon en bois (dépendances), route des Molards 8, en un logement.

Suzanne SERAFINI

- SAMEDIS DE SKI : Les sorties auront lieu les 14.01.23, 21.01.23, 28.01.23, 04.02.23 et 11.02.23. Subventionné par les communes, le coût de la sortie (forfait et transport en car) sera de CHF 29.- pour les 6-15 ans, CHF 39.- pour les adultes et CHF 15.- pour les non-skieurs.
- REPAS DES AINES : Le thème du repas sera : Marché et produits du terroir (agriculteurs et vigneron du village). Pour rappel, il débutera jeudi 10 novembre à 11h45 à la salle communale et les Conseillers disponibles sont attendus la veille pour la mise en place, soit mercredi 9 novembre à 15h30.
- LA REVUE : Rendez-vous est fixé dimanche 13 novembre à 15h00 devant la Mairie. Six voitures seront nécessaires. Le spectacle sera suivi d'un repas à l'Auberge communale de Meyrin.
- DECORATION DU SAPIN ET SOUPE : Présence des Conseillers fortement souhaitée. Rendez-vous est fixé samedi 3 décembre à 10h30. Guy JULINI confirme sa disponibilité pour la préparation de la soupe.
- COMMISSION SOCIALE : La prochaine date sera fixée en fin de séance plénière de ce jour.
- PRESENTATION DE MI-LEGISLATURE : Celle-ci aura lieu mardi 15 novembre à 20h00 à la salle communale.

Didier FROSSARD

- COMMISSION DES DECHETS : A la suite de l'état des lieux (diagnostic) entrepris en début d'année, la Mairie a tout récemment et, enfin, reçu le rapport de synthèse et d'optimisation (34 pages) établi par le bureau d'Etude spécialisé en charge du sujet. Ce rapport sera très probablement présenté par ledit bureau d'ingénieurs lors d'une séance de commission GESTION DES DECHETS début janvier prochain.

3. PRESENTATION DU BUDGET 2023

Claude MEMBREZ : Annonce que les comptes ont été étudiés, discutés et ajustés en commission FINANCES / TAXE PROFESSIONNELLE en présence de M. Silvano MATTIOLI. Il passe en revue les différents postes importants (et/ou affichant des différences notables) des deux budgets pour plus de précisions. Il ajoute que la commission propose que le montant du centime additionnel et celui de la taxe professionnelle soient reconduits à l'identique au budget 2023.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Poste 0220.00.30100.0	Augmentation liée à l'engagement d'un technicien et d'une assistante administrative.
Poste 0220.00.36120.0	SIACG : ce poste correspond aux frais du système informatique cantonal.
Poste 2192.00.31710.0	Promotions 2023 qui auront lieu à Russin.
Poste 3290.01.31100.0	Frais de matériel, éclairage, chauffage, loyer de l'ancienne salle de bal.
Poste 5930.00.36380.0	Aide humanitaire, qui correspond à 1% du budget annuel de la Commune.
Poste 7206.00.31320.0	Montant identique à celui du poste 7206.00.31400.0 Entretien. Ceci est un pur hasard.
Poste 7900.00.31320.0	Etudes en cours sur le stationnement dans le village et la gestion des déchets.
Poste 8120.00.36350.0	Budget alloué à la réparation du toit du chalet au Crozat.
Poste 91, 92 et 93	Incertitudes liées aux estimations reçues de l'Administration fiscale cantonale.
Total des charges	CHF 2'907'567.46
Total des revenus	CHF 2'953'939.00
Excédent	CHF 46'371.54

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Obtient la confirmation que seuls les frais d'étude du Schéma directeur figurent dans le budget. Aucune autre dépense liée à sa réalisation à ce stade.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Poste 3420.02.50000.0	Réalisation de la place de jeu, dépendante du référendum en cours.
Poste 6330.00.50100.5	Etude sur la liaison gare CFF / village.
Poste 7206.01, 7206.02	Etude sur l'aménagement des eaux, selon subvention du FIA à recevoir.
Poste 7900.00.52900.0	Etude sur le Schéma directeur.
Total dépenses	CHF 1'370'000.00
Total recettes	CHF 674'000.00
Augmentation	CHF 696'000.00

Vincent MONNIER : Obtient à son tour la confirmation que les frais d'achat du nouveau camion de pompiers ne figurent pas au budget. Lors de la délibération, ceux-ci seront passés hors budget et en investissement, le cas échéant.

Claude MEMBREZ : En l'absence d'autres remarques ou questions, annonce que le budget 2023 sera soumis à la votation du Conseil municipal lors de la prochaine séance plénière du 06.12.22.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES – ROUTE DU MANDEMENT, DIRECTION LA PLAINE

Daniel CHAMBAZ : En parallèle des futurs travaux, ne pourrait-on procéder à un petit complément d'étude sur la possibilité de créer une piste cyclable en montée ? Y aurait-il de la place ?

Olivier FAVRE : Dans le contexte du projet d'étude de piste cyclable reliant Satigny et Russin, l'Exécutif avait souhaité élargir le périmètre de réflexion en incluant la route de Verbois. En effet, une coupure du tracé de la piste cyclable à la hauteur des Cheneviers sépare la commune de Russin de celle d'Aire-la-ville. Il s'est avéré que le gabarit de ladite route n'autorise pas de piste / bande cyclable. Le trafic des véhicules à 4 roues est ici priorisé. A l'instar de la route de Verbois, le cheminement le long du futur tracé de canalisations d'eaux ne dispose pas d'un gabarit autorisant une bande cyclable. De plus, certains talus amènent une problématique supplémentaire en raison des orchidées sauvages protégées qu'ils abritent. Au niveau de l'OCT, s'agissant d'une route cantonale, la réponse est clairement : non !

- MOBILITY

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Se réfère à sa récente demande et souhaite savoir si l'Exécutif a eu un contact, voire une réponse de la part de Mobility.

Olivier FAVRE : Une séance est prévue le 29.11.22 avec l'entreprise.

- GESTION DES DECHETS

Nadine CORTINOVIS GFELLER : En référence à l'information précédemment communiquée par Didier FROSSARD, se dit ravie que la Commune ait enfin reçu une réponse, mais s'interroge sur les raisons et/ou la nécessité d'attendre le mois de janvier pour réunir la commission et prendre connaissance des résultats de l'étude. Elle préférerait pour sa part fixer une séance avant la fin de l'année.

Didier FROSSARD : L'Exécutif, qui vient à peine de recevoir le rapport en fin de semaine dernière, a besoin d'un certain temps pour en prendre connaissance, en discuter, et le cas échéant, obtenir du mandataire les réponses aux questions éventuelles. L'Exécutif souhaite avoir une vision claire du sujet avant que le rapport ne soit présenté en commission, et ce, en présence du mandataire dans la mesure du possible. La fin de l'année approche et avec elle, son lot d'obligations. Les deux derniers mois sont en général très chargés pour tous, autant pour l'Exécutif que pour le mandataire.

- PLACE DE JEU

Nadine CORTINOVIS GFELLER : N'a personnellement pas reçu de copie du référendum et souhaiterait savoir si la Mairie en possède un exemplaire afin de prendre connaissance des arguments des pétitionnaires.

Olivier FAVRE : Le document, public, peut être obtenu auprès des référendaires, entité indépendante de la Commune. Il appuie la remarque de Daniel CHAMBAZ et précise que le texte du référendum fera l'objet d'un argumentaire des référendaires, à l'instar de l'argumentaire de l'Exécutif soulignant le vote du Conseil municipal. Ces documents seront remis aux citoyens concernés par la votation du 12.03.23 sur le sujet. Toutefois, le Maire propose que le document soit transmis aux Conseillers municipaux par la secrétaire de Mairie, en annexe au PV de la présente séance.

5. DIVERS

- DECISIONS DE L' ACG

Claude MEMBREZ : Informe que parmi toutes les propositions évoquées lors de la précédente séance plénière, les deux propositions de l'ACG ci-après ont fait l'objet d'oppositions, ces dernières n'ayant toutefois pas abouti en raison de leur faible taux d'opposition.

- Le Conseil municipal de Laconnex s'est opposé à la subvention de CHF 7'400'000.- au GIAP.
- Le Conseil municipal de Dardagny s'est opposé à la subvention de CHF 2'500'000.- au Grand Théâtre.

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Olivier FAVRE : Se réfère avec un plaisir non dissimulé (pourquoi s'en priver) à un récent article de la Tribune de Genève du 31.10.22, titrant : Russin champion genevois du photovoltaïque. En effet, selon une méthode de calcul établie par l'Office fédéral de l'énergie, la Commune affiche un potentiel d'exploitation de ses surfaces dédiées au photovoltaïque, de plus de 21%. Satigny se place péniblement en seconde position avec 12%.

- PANNEAUX ELECTORAUX :

Daniel CHAMBAZ : Revient sur la remarque qu'il avait faite en son temps concernant l'emplacement des panneaux électoraux, qu'il estime mal disposés. Le Maire lui avait promis d'y réfléchir.

Olivier FAVRE : Le sujet est à l'étude.

6. NATURALISATION (HUIS CLOS)

Séance tenue à huis clos. Le public est prié de se retirer.

Claude MEMBREZ : Clôt la séance en remerciant toutes les personnes présentes.

Séance levée à 20h00.

La prochaine séance est fixée au 06.12.22, 19 heures.

Le Président

La secrétaire